



# Communiqué de presse

## Parcs et jardins : fermeture totale à la demande de la Préfecture

**Vendredi 10 avril 2020**

Certains cheminements et continuités piétonnières étaient jusqu'à présent ouverts dans certains parcs et jardins pour permettre les déplacements quotidiens des Herblinois, pour les déplacements indispensables et dans le respect des consignes de confinement.

En référence à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2020 et à la demande expresse de la Préfecture ce jour, vendredi 10 avril, **la totalité des espaces verts herblinois, parcs, jardins, squares et aires de jeux, jardins familiaux et partagés sont désormais strictement interdits au public.**

Il est demandé aux habitants de respecter scrupuleusement ces interdictions, sous peine d'amende.

**Contact :**  
Ville de Saint-Herblain  
Directeur de Cabinet du Maire  
Jean-Alain Navarre  
Tél : 02 28 25 20 50  
[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)



**Contact :**  
**Ville de Saint-Herblain**  
**Directeur de Cabinet du Maire**  
**Jean-Alain Navarre**  
**Tél : 02 28 25 20 50**  
**[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)**

